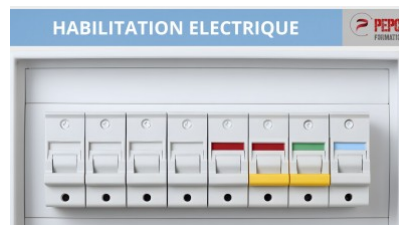

Programme de Formation

Formation pour Habilitation électrique - BS (Interventions élémentaires en BT) - Formation Initiale



Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Personnel non-électricien

- Gardien d'immeuble, chauffagiste, plombier, peintre...
- Personnel amené à effectuer des interventions élémentaires sur des circuits terminaux (maxi 400V et 32A en courant alternatif). Seules opérations autorisées :
 - ➔ remplacement à l'identique de fusibles BT,
 - ➔ remplacement à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un interrupteur,
 - ➔ raccordement de matériels (chauffe-eau; convecteurs, volets roulants...) à un circuit en attente (bornier domino) protégé contre les courts-circuits.
 - ➔ réarmement des dispositifs de protection.

BS n'est pas une habilitation d'électricien. C'est une habilitation **d'intervention limitée, encadrée et normée.**

Cette habilitation permet à des personnels non-électriciens de réaliser des interventions simples en basse tension, dans un cadre strictement défini, en sécurité, sans dérive vers des opérations électriques complexes.



Prérequis

- **B0 / H0(V)** ou connaissances équivalentes de l'environnement électrique
- Aptitude médicale requise (hors champ pédagogique)

Attention, si le profil ne correspond pas : **avis employeur défavorable possible.**



Nature de la formation :

Formation réglementaire en prévention du risque électrique, conforme à la norme **NF C 18-510**, alternant apports théoriques, mises en situation et analyse de situations de travail.

Formacode : 24049 - Habilitation Electrique

Spécialités de formation (Code NSF) : 255 - Electricité, électronique (non compris automatismes, productique)





La formation est dispensée en **langue française**.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Comprendre le rôle, les limites et les responsabilités du **BS**,
- Identifier les risques liés aux interventions simples en BT,
- Préparer et sécuriser une intervention BS,
- Appliquer les procédures de mise en sécurité,
- Utiliser les EPI et EPC adaptés,
- Respecter strictement les **limites de l'habilitation BS**,
- Interrompre l'intervention et alerter en cas de situation non conforme ou dangereuse et réagir de manière appropriée.



Description

Module 1 - Thèmes communs formation initiale (Durée indicative 4,5 h dont 2 h consacrées à la pratique)

- Distinguer les grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance... Domaines de tension (B/HT)
- Énoncer les effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Accidents d'origine électriques (retour d'expérience)
- Citer les noms et les limites des domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages ou des installations.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Connaître les principes de l'habilitation électrique : symboles, limites et formalisation.
- Lister les prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.
- Caractériser, identifier, contrôler et utiliser les équipements de protection collective.
- Mettre en oeuvre le matériel et l'outillage approprié, connaître les risques liés à sa manipulation (échelle, outils à main...).
- Décrire et appliquer les procédures et consignes en cas d'incendie ou d'accident dans un environnement électriques. Conduite à tenir :
 - en cas d'anomalie,
 - en cas d'accident électrique,
 - en cas d'incident ou d'alerte
- Évaluer le risque électrique et mettre en oeuvre les mesures de prévention.

Module 7 - Thèmes spécifiques BS intervention BT élémentaires (Durée indicative 8 h dont 2 h consacrées à la pratique)

- Connaître les limites de l'habilitation symbole "BS" 0 (autorisation et interdits).
- Échanger les informations et documents pertinents avec le chargé d'exploitation électrique.
- Identifier les matériels électriques dans leur environnement, reconnaître leurs caractéristiques et leur fonction.
- Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection individuelle.
- Mesurer en sécurité un circuit : pré-identification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension.
- Appliquer les mesures de préventions lors d'une intervention BT élémentaire : préparer, organiser et mettre en oeuvre.
- Mettre en oeuvre les procédures de remplacement ou de raccordement et les instructions de sécurité associées.

N.B. : Avant de suivre ce module l'apprenant doit maîtriser les techniques de remplacement et de raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir.

Temps Théorique / Pratique : Durée indicative 12,5 h dont **4 h consacrées à la pratique**

Les durées et contenus sont construits sur la base des recommandations INRS (ED 6127 – 2020), incluant un temps minimal de mises en situation pratiques.

Évaluation et avis employeur 1,5 h

- Évaluation théorique - Savoirs : 15 questions sous forme de QCM ou questions orales, avec un minimum de 70% de bonnes réponses pour valider l'évaluation.
- Évaluation pratique / Savoir-faire :
 - ➔ Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation ou d'un ouvrage (armoie, local, sur chantier, ou en champ libre et savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique.
 - ➔ Avoir un comportement adapté à la situation (/risques).
 - ➔ Rendre compte de l'opération réalisée auprès, suivant le cas, du chargé de :
 - Chantier,
 - travaux,
 - exploitation électrique, consignation
 - ou de son employeur.
 - ➔ Réaliser une analyse préalable à l'opération (consignation, intervention)
 - ➔ Réaliser une intervention BT élémentaire (mise hors tension+ VAT) et réarmement d'un dispositif de protection
 - ➔ Identifier, vérifier et mettre en oeuvre les EPI.

Émission de l'avis employeur :

- favorable,
- favorable avec restrictions,
- défavorable

L'habilitation n'est jamais automatique.

**EPI****EPI utilisés dans le cadre de l'habilitation BS**

Dans le cadre de l'habilitation BS, des équipements de protection individuelle adaptés aux interventions simples en basse tension sont présentés et utilisés en formation.

Ces équipements incluent notamment :

- gants isolants classe 00, avec surgants de protection,
- tapis isolant conforme aux normes en vigueur,
- protection du visage (visière ou écran facial) lorsque le contexte d'intervention le justifie,
- équipements de protection liés à l'environnement de travail (chaussures de sécurité, casque selon le contexte).

Le rôle, les limites et les conditions d'utilisation de chaque EPI sont explicités.

Les EPI ne constituent pas une autorisation à dépasser le périmètre de l'habilitation BS.

Sauf stipulations contraires, les EPI sont fournies par PEPCI Formation.



Modalités pédagogiques

- Mode(s) : Plénière, Groupe ou Individuel.
- Méthode(s) : apports théoriques, échanges dirigés, démonstrations, mises en situation, analyse des cas terrain.

L'apprentissage pratique est basé sur l'acquisition progressive des comportements et raisonnements de prévention, au cours d'une succession de mises en situation et d'exercices pédagogiques.

Chaque demie journée est ponctuée d'une pause de 10 à 15 mn. Une pause déjeuner de 60 mn est également prévue.



Moyens et supports pédagogiques

- Salle de cours avec tableau numérique ou similaire.
- Plateforme pédagogique adaptée
- Supports d'animation (Powerpoint, vidéos ...)
- En cas de formation intra-entreprise, la mise à disposition des moyens par PEPCI Formation devra être indiquée dans la convention de formation. A défaut, ceux-ci sont de la responsabilité du donneur d'ordre. Dans tous les cas, les équipements doivent être conformes à la réglementation sans quoi la formation ne pourra pas avoir lieu.

Pour les formations inter, les équipements de protection individuelle (EPI) et le matériel nécessaires à la formation sont mis à disposition par **PEPCI Formation** pour les exercices pédagogiques et les mises en situation.

Lorsque cela est pertinent, les apprenants peuvent être invités à apporter leurs propres EPI ou outils afin de :

- vérifier leur conformité,
- apprendre à lire les marquages,
- comparer avec le matériel pédagogique,
- identifier d'éventuelles non-conformités.

Cette approche permet de faire le lien entre la formation et la réalité du terrain.

L'objectif n'est pas d'évaluer une marque ou un modèle, mais de vérifier que le matériel utilisé est **adapté, conforme et correctement employé**; il n'y a aucune obligation.

Formateurs

Formateur en prévention des risques professionnels, disposant des compétences pédagogiques et techniques adaptées à la formation dispensée, titulaire d'une attestation de compétence spécifique à cette formation et justifiant d'une expérience significative en environnement électrique et/ou industriel. Le formateur intervient dans le respect du périmètre strict de l'habilitation visée et des limites normatives associées.

Nous évaluons et auditons régulièrement nos équipes et nos partenaires, et intégrons les retours d'expérience de nos clients et stagiaires afin de garantir un niveau constant de qualité pédagogique et de cohérence avec les pratiques professionnelles.



Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation théorique et pratique (Se reporter au contenu du programme de formation)
- Attestation de formation
- Avis employeur PEPCI avec Proposition d'habilitation BS dans le périmètre formé.
- La présence et l'assiduité des candidats sont matérialisés par la signature des feuilles de présence.



Informations sur l'admission

Tout candidat doit fournir une pièce d'identité en cours de validité lors de l'inscription ou à défaut au démarrage de la formation pour confirmer son identité. En cas de refus ou d'absence de justificatif, PEPCI formation se réserve le droit de refuser l'accès à la formation.

Le délai d'accès à cette formation dépend du planning et des places disponibles.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.



Informations sur l'accessibilité

Nos locaux de PARIS (75011) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre lieu merci de vous renseigner auprès de notre équipe pédagogique.

Pour toute adaptation à une éventuelle situation de handicap, notre référent handicap pourra définir avec vous la possibilité et les conditions de votre inscription ou vous diriger vers une structure plus adaptée. (Renseignements : handicap@pepci.fr)